

GUIDE EMPLOYEUR CONTRAT D'APPRENTISSAGE



ISEFORM
SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise,
de FOrmation et de Recherche
des Métiers de la Santé

ISEFORM SANTÉ a été créé
à l'initiative de Santély

L'apprentissage est un choix de sécurité et de qualité de parcours pour les employeurs comme pour les apprentis. Il s'agit d'une voie privilégiée d'accès à la qualification et à une insertion professionnelle durable.

Pour quelles entreprises ?

Les entreprises privées du secteur artisanal, commercial, industriel

- Les employeurs du milieu associatif
- Les employeurs du secteur public (fonction publique d'état, territoriale et hospitalière, établissements publics administratifs).

Pour quel public ?

> Les jeunes âgés de 17 à 29 ans révolus

> Sans limite d'âge pour :

- Les apprentis poursuivant leur formation vers un titre ou diplôme plus élevé que celui obtenu
- Les travailleurs handicapés
- Les sportifs de haut niveau

> Les jeunes âgés de moins de 16 ans, ayant 15 ans révolus et achevé leur année de 3^e.

Pour quels diplômes ?

- **Diplômes d'état** : CAP, BAC, BTS, Licence, Master... et donc DE AS, DE AP, IDE
- **Titres professionnels inscrits au RNCP** : titre professionnel ASMS (Agent de Service Médico-Social), titre professionnel ASLH (Agent de Service Logistique et d'Hospitalité).

Quelle durée de formation ?

- De 6 mois à 3 ans
- Dérogation pour une 4^e année pour les travailleurs handicapés
- Formation de 25% du temps de contrat minimum sans être inférieur à 400 h
- Possibilité de commencer le contrat d'apprentissage dans l'entreprise 3 mois avant la date de démarrage de la formation en CFA.

Pour la formation IDE, l'apprentissage démarre en 2^e année, en semestre 3, et dure 2 ans. L'alternance se fait sur de longues périodes (environ 4 semaines).

Pour la formation AS/AP, la durée et le planning de formation s'adaptent aux besoins de l'employeur :

- **Rentrée en septembre** : la formation dure 11 mois. L'alternance se fait sur de longues périodes (environ 4 semaines).
- **Rentrée en janvier** : la formation dure 18 mois. L'alternance se fait sur 3 jours CFA / 2 jours entreprise les 8 premiers mois, puis 2 jours CFA / 3 jours entreprise les 10 derniers mois.

Pour la formation Titre professionnel ASMS :

- **Rentrée en septembre** : la formation dure 10 mois. L'alternance se fait sur 3 jours en CFA toutes les 2 semaines.

Quels sont les avantages pour l'employeur ?

Une aide de l'état à l'embauche en fonction de la réglementation en cours

Frais de premier équipement

Jusqu'à 500€ pris en charge par l'OPCO.

Le salaire des apprentis est exonéré de charges patronales tant qu'il est inférieur à 79% du SMIC.

Quel est le salaire des apprentis ?

Le salaire des apprentis est calculé en fonction de leur âge et de l'année d'étude dans laquelle ils s'engagent. Détails sur : <https://alternance-emploi.gouv.fr>

Maître d'apprentissage

L'employeur attribue à chaque apprenti un maître d'apprentissage qui sera le tuteur du jeune tout au long de sa formation.

Le maître d'apprentissage certifié touche une prime par son employeur de 70€ bruts / mois et par apprenti selon la convention collective.

L'OPCO Santé finance la formation de tuteur à hauteur de 600€ maximum. Cette formation est proposée par l'ISEFORM Santé, renseignez-vous !

L'OPCO Santé verse à l'entreprise une aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage de 230€ / mois sur 12 mois maximum.



Les plus de l'ISEFORM Santé



Une formation assurée par des formateurs certifiés et des professionnels expérimentés de la Santé



Un réseau de professionnels et de structures optimisant les chances d'embauche

Contacts

Anne HANQUIER

Directrice

Aurélié DESPATIS

*Responsable du CFA et des formations
intermédiaires*

03 20 16 03 60

contact@iseformsante.fr

L'ISEFORM Santé

L'ISEFORM Santé accompagne les professionnels des secteurs sanitaire et social de demain au travers des formations diplômantes en soins infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture, formations par apprentissage, stages à l'étranger...



ANN-FORM-090 V01 - V2023/03

ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de SantélyS

ISEFORM
SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise,
de Formation et de Recherche
des Métiers de la Santé

351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Tél. 03 20 16 03 60 - www.iseformsante.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, bilans de compétences, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, actions de formation par apprentissage

